

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Anne Le Corre

Troyes, le 29/11/2021

Je, soussigné Thomas NACRIER, Chef de Service des Affaires Juridiques, du Contentieux et des Assemblées, agissant par délégation de Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, certifie avoir procédé à l’affichage des délibérations ci-dessous du Bureau communautaire du 26 novembre 2021, dans le tableau prévu à cet effet au siège de Troyes Champagne Métropole :

- 01 : Cession de terrain à la SIABA dans le Parc du Grand Troyes ;
- 02 : Cession de terrain à la société « TROYES G » dans le Parc du Grand Troyes ;
- 03 : Cession de terrain à la société « AÏNO GRAND TROYES » dans le Parc du Grand Troyes ;
- 04 : Cession de terrain à la SCI A2 pour UNIBEO dans le Parc du Grand Troyes ;
- 05 : Cession de terrains Zone d’activités de Cupigny à Creney-Près-Troyes ;
- 06 : Acquisition de terrains dans l’extension du Parc du Grand Troyes ;
- 07 : Garantie partielle d’emprunt pour l’OPH TROYES AUBE HABITAT pour la construction de 35 logements à Saint-André-Les-Vergers ;
- 08 : Garantie partielle d’emprunt pour l’OPH TROYES AUBE HABITAT pour la construction de 6 logements à Rosières-Près-Troyes ;
- 09 : Garantie partielle d’emprunt pour l’OPH TROYES AUBE HABITAT pour l’acquisition en VEFA de 10 logements à Rosières-Près-Troyes ;
- 10 : Garantie partielle d’emprunt pour l’OPH TROYES AUBE HABITAT pour l’acquisition en VEFA de 10 logements à Rouilly-st-Loup ;
- 11 : Garantie partielle d’emprunt pour l’ESH MON LOGIS pour la construction de 3 logements à Saint-Germain ;
- 12 : Garantie partielle d’emprunt pour l’ESH MON LOGIS pour la construction de 67 logements à la Chapelle-Saint-Luc ;

Cet affichage est effectué pour une période de deux mois à compter du 29/11/2021.

Pour le Président et par délégation  
Le Chef de Service des Affaires  
Juridiques, du Contentieux et des  
Assemblées

Thomas NACRIER  
